

2020-08-04  
Sub.No. 2020-1550

**DICAMBA TECHNIQUE 99 LL**  
**POUR LA FABRICATION SEULEMENT**

SOLIDE

Herbicide

**PRINCIPE ACTIF** : Dicamba ..... 99,4 %

**NO. D'HOMOLOGATION : 33212 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**POISON**

**DANGER - CORROSIF POUR LES YEUX**

**En cas d'urgence concernant ce produit**, appeler à frais virés la société Monsanto à toute heure du jour ou de la nuit:

Accident/Déversement/Urgence médicale

1-800-334-7577

**CONTENU NET** : 1 kg à 500 kg

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION**

**EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**

BAYER CROPSCIENCE INC.  
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd SE  
Calgary, AB T2C 3G3  
1-888-283-6847  
[www.cropscience.bayer.ca](http://www.cropscience.bayer.ca)

**MODE D'EMPLOI**

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication d'herbicide homologué en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires.

### **PREMIERS SOINS**

**En cas d'ingestion** : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas d'inhalation** : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux** : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements** : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Le dicamba peut causer une irritation grave des yeux\*, et une irritation de la peau et des muqueuses. Les symptômes d'une exposition à de très fortes doses peuvent comprendre des étourdissements, une faiblesse musculaire, une perte d'appétit, une perte de poids, des vomissements, un ralentissement du rythme cardiaque, un souffle court, une excitation, une contraction des muscles, une dépression, une incontinence, une cyanose, des spasmes musculaires, un épuisement et une perte de voix. Traiter selon les symptômes.

DL50 par voie orale (Rats) : 1707 mg/kg

DL50 par voie cutanée (Lapins) : > 2000 mg/kg

CL50 par inhalation : > 9.6 mg/L (exposition de quatre heures)

Les propriétés physiques du matériel testé excluent l'administration à de fortes concentrations atmosphériques. N'est pas un irritant pour la peau (méthode DOT). L'irritation de la peau peut survenir lors de la manipulation de matériel finement moulu. Extrêmement irritant et corrosif pour la

peau (FHSA).

## **PRÉCAUTIONS**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

Nocif si avalé ou absorbé par la peau. Il est extrêmement irritant et corrosif pour les yeux. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Porter des lunettes protectrices pour manipuler le produit.

Entreposer loin des semences, des fertilisants, des insecticides ou des fongicides.

## **DANGERS ENVIRONNEMENTAUX**

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

## **PRODUITS D'INSTINCTION DU FEU**

Bruine ou pulvérisation d'eau, mousse et dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

## **PROCÉDURES SPÉCIALES EN CAS D'INCENDIE**

Dans le cas d'un feu très intense, porter des vêtements protecteurs couvrant tout le corps et un appareil respiratoire autonome. Les produits de décomposition sont dangereux pour la santé. Utiliser de l'eau pour abaisser la température des contenants exposés au feu. À la première occasion, sortez du feu.

## **DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION**

Les fabricants canadiens du présent produit doivent éliminer les matières actives non-utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale et provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi

sur les produits antiparasitaires.